



Mesure de la qualité des services rendus par l'IEDOM

En 2010, pour la quatrième année consécutive, l'IEDOM lance une enquête de satisfaction afin de mesurer l'appréciation des usagers des produits proposés. La prise en compte des attentes exprimées permettra à l'IEDOM de déterminer les actions à améliorer ou, le cas échéant, à renouveler les services et les produits.

L'enquête qui débutera en octobre 2010, s'appuiera sur le recueil par téléphone des réponses des personnes interrogées sur des questionnaires établis préalablement. Les domaines étudiés concernent :

- les utilisateurs de la base des informations du risque de crédit FIBEN,
- les entreprises cotées par l'IEDOM.

Pour mémoire, la précédente enquête sur le domaine « entreprises » avait été effectuée en 2008.

Cette étude sera réalisée par le cabinet GMV Conseil.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Supervision financière dans l'Union européenne

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord de principe sur la création de nouvelles autorités de surveillance des banques, assurances et marchés financiers européens. La nouvelle architecture de supervision financière européenne comprendra :

- le Comité européen du risque systémique (CERS),
- le système européen de surveillance financière (SESF) composé de trois autres autorités européennes de supervision (AES) : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers.

Le CERS est chargé de détecter les risques pesant sur le système financier dans son ensemble et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Le Comité sera dirigé par le président de la BCE et comprendra les gouverneurs des 27 banques centrales nationales, un vice-président élu par les membres du CERS, le vice-président de la BCE, les présidents des trois nouvelles autorités européennes de surveillance, et des observateurs (un représentant des autorités nationales de surveillance accompagnant chaque gouverneur de banque centrale nationale et le président du Comité économique et financier (CEF)).

Cet accord a été entériné par les ministres des Finances lors du Conseil Ecofin du 7 septembre 2010 et sera soumis au vote des eurodéputés lors de la session plénière qui se tiendra du 20 au 23 septembre 2010. Ces nouvelles autorités devraient entrer en fonction en janvier 2011.

Dossiers législatifs

Réforme du crédit à la Consommation

1 – Fichier positif

L'arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du 17 août 2010 nommant les seize membres du comité chargé de préfigurer la création d'un registre national des crédits aux particuliers a été publié au Journal Officiel de la République du 24 août 2010. Le comité sera présidé par M. Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier.

2 – Encadrer la publicité pour les crédits renouvelables

Le décret n° 2010-1005 du 30 août 2010 relatif au contenu et aux modalités des publicités portant sur les crédits renouvelables a été publié au Journal Officiel de la République du 31 août 2010.

3 – Encadrer les opérations de rachat de crédits

Le décret n° 2010-1004 du 30 août 2010 relatif aux offres de rachat et de regroupement de crédits a été publié au Journal Officiel de la République du 31 août 2010.

Outre-mer

Le décret n° 2010-1048 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat Outre-mer a été publié au Journal Officiel de la République du 3 septembre 2010.

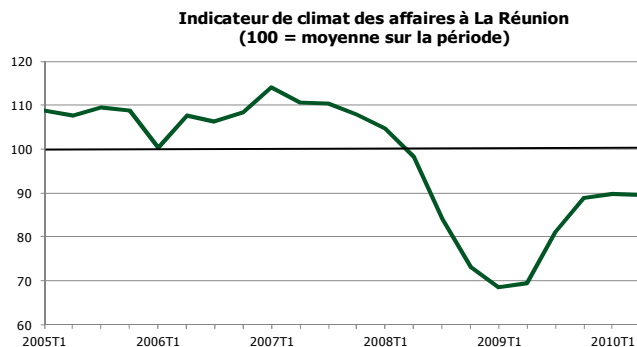
Publications

Microcrédit

Le Comité de Bâle a publié un rapport sur la régulation des institutions de microfinance. Le Comité recommande d'adapter à leur situation spécifique la plupart des règles applicables aux banques de détail. Le document est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.bis.org/publ/bcbs175.pdf>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Une activité économique toujours fragile



Source : enquête de conjoncture IEDOM

Après la reprise de l'activité économique consécutive au point bas atteint début 2009, la situation semble se stabiliser depuis six mois, mais à un niveau encore inférieur à celui observé avant la crise.

L'amélioration de l'activité économique observée depuis fin 2009 intervient dans un contexte économique toujours difficile. Ainsi, un redressement au deuxième semestre 2009, l'activité économique de l'île stagne depuis le début de l'année. L'indicateur du climat des affaires (ICA) s'inscrit dans cette tendance en se stabilisant sur un palier d'activité en deçà des niveaux enregistrés avant la crise.

Cette consolidation de l'indicateur provient d'un équilibre entre la composante passée¹ contribuant positivement à l'ICA tandis que la composante future y contribue négativement.

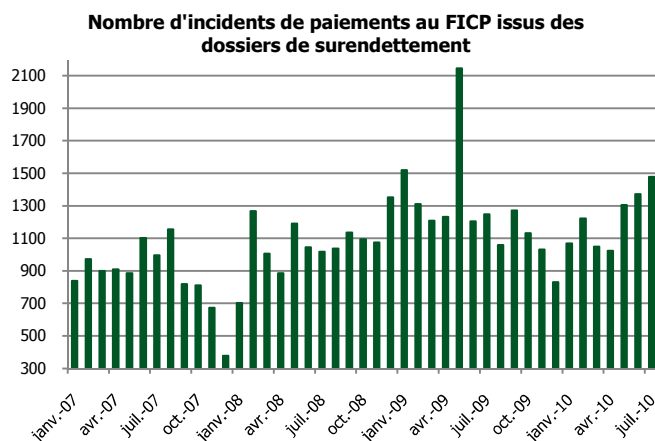
Ainsi, l'opinion des chefs d'entreprise participant à l'enquête de conjoncture de l'IEDOM s'oriente favorablement au deuxième trimestre. Cet optimisme est corroboré par la progression de la consommation et le rebond de l'investissement. En effet, la consommation des ménages progresse une nouvelle fois au deuxième trimestre, après deux trimestres de reprise. L'investissement, en baisse depuis plusieurs trimestres, se reprend.

L'économie réunionnaise reste néanmoins encore impactée par la crise avec un marché de l'emploi qui continue à se dégrader reflétant les incertitudes qui entourent l'activité économique de l'île. Les prévisions des chefs d'entreprise sont pessimistes pour le troisième trimestre.

Hausse des incidents de paiement liés aux crédits

La situation financière des ménages semble demeurer tendue. En effet, le nombre d'incidents de paiement liés aux crédits accordés à des personnes physiques pour des besoins non professionnels est en hausse depuis mai 2010. Le Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) issus des dossiers de surendettement montre une augmentation de 27,5 % en mai 2010 par rapport à mars, de 5,1 % en juin et 7,7 % en juillet (+13,9 % à fin juin en glissement annuel et +18,5 % en juillet). Ce rebond rompt avec la baisse de 13,7 % du nombre d'inscriptions au FICP sur le premier semestre 2010 par rapport au premier semestre 2009.

Ainsi, cette reprise s'inscrit dans un mouvement haussier du nombre d'incidents observés ces deux dernières années : +18,6 % en 2009 par rapport à 2008 et de +22,7 % un an auparavant.



Source: Banque de France

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (INSEE)	Indice général des prix à la consommation-juillet 2010	125,2	+1,1 %	+2,4 %
	Métropole et DOM – juillet 2010	121,0	-0,3 %	+ 1,7 %
RMI + RSO (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO – juillet 2010	71 452	+ 1,4 %	- 0,1 %
	Cumul des prestations versées (millions d'€)	230,5		+ 0,5 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations – juillet 2010 (en cumul - millions d'€)	2 296	-	- 3,8 %
	Exportations – juillet 2010 (en cumul - millions d'€)	151	-	+ 7,2 %
	Taux de couverture	6,6 %	-	+0,7 pt
Chômage DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie A = cat 1+ cat 2+ cat 3 hors activité réduite) : juillet 2010	109 806	+2,3 %	+ 15,1 %

¹ Le calcul de l'ICA intègre à la fois les résultats de l'enquête concernant le trimestre passé et ceux concernant le trimestre à venir. Les contributions des composantes passées et futures à l'ICA sont identifiables.

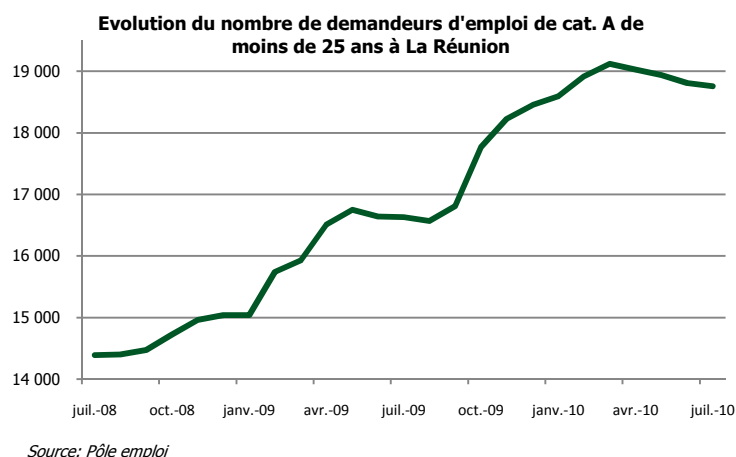
LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic Maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) juin 2010	282 199	- 35,6 %	- 20,7 %
	Cumul 2010	2 047 408	-	+ 3,9 %
Trafic Aéroportuaire	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds juillet 2010	217 645	+ 62,0 %	+ 5,7 %
	Cumul 2010	1 130 488	-	+ 11,7 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker – (millions d'euros) juin 2010	0,33	n.s.	n.s.
	Cumul 2010 (millions d'euros)	13,0	-	- 11,9 %
	Importation de ciment/clinker – (milliers de tonnes) mai. 2010	0,74	n.s.	n.s.
	Cumul 2010 (milliers de tonnes)	183,7	-	- 1,0%
	Effectifs salariés du BTP à fin juillet 2010	17 365	+ 0,2 %	- 11,0 %

Légère baisse du chômage des jeunes

Pour le quatrième mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans a connu une légère baisse. Fin juillet, cette diminution, corrigée des variations saisonnières, est de 0,3 %. Entre fin mars et fin juillet 2010, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi s'est contracté de 1,9 % tandis que l'ensemble des demandeurs de catégorie A, corrigé des variations saisonnières, a continué à progresser de 3,2 % sur la même période.

Cependant, la situation des jeunes sur le marché du travail demeure difficile. En effet, depuis deux ans, leur condition s'est nettement détériorée avec une hausse de 30,4 % entre juillet 2008 et juillet 2010. Sur un an, leur nombre s'est accru de 12,8 %.



L'interprofessionnel de la pêche réunionnaise reçoit l'appui du ministère de l'Outre-mer

Le projet de structuration de la filière, qui vise à maîtriser les aléas du marché, a reçu l'aval de Marie-Luce Penchard. L'Association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA) regroupe l'ensemble des acteurs de la pêche autour de cinq « familles » : l'Organisation des producteurs de la mer et de l'aquaculture (PROMAR), l'Association réunionnaise des usines de débarques et d'exportation (ARUPED), les Établissements de vente de gros et de demi-gros (ZVAMER), l'Association des patrons pêcheurs côtiers (APPECOR) et la Fédération des groupements de pêcheurs et de mareyeurs (FGPMAR) ; ainsi que les syndicats existants. Il s'agit d'une démarche totalement innovante dans le domaine des produits de la mer, qui ne compte en effet aucune interprofession. L'ARIPA a pour objectif la régulation du marché local des produits de la mer et la mise en place d'un projet commun dans le cadre du programme pour l'éloignement insulaire 2011 (Poséi). Le Poséi est un système d'aide mis en place par l'Union européenne en 1991 pour palier les conditions handicapantes des Régions Ultra Périphériques (RUP) induites par l'éloignement, l'insularité, une petite taille, la topographie et un climat particulier.

Ainsi, le ministère de l'Outre-mer vient d'inscrire le projet dans le cadre d'abondement exceptionnel de Poséi 2011.

La mise en place du nouveau dispositif de continuité territoriale

La collectivité régionale et l'État avec l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM), qui remplace l'ANT, lance le nouveau dispositif de continuité territoriale. Ce soutien à la mobilité est entré en vigueur le 16 août 2010. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 360 euros pour un billet entre La Réunion et la métropole qui se décline en fonction des ressources (plafond de ressources inférieur à 26 030 € par an). En outre, elle s'applique à toute personne qui se déplace pour les raisons suivantes : accompagnateur d'un étudiant, lycéen ou apprenti en mobilité pour sa 1ère installation, les étudiants aidés à 50%, les sportifs de haut niveau, les candidats admissibles à un concours, les doctorants pour des travaux de recherche, les patients lors d'un rapatriement sanitaire et les personnes endeillées. Pour 2010, huit millions d'euros sont consacrés à la continuité territoriale. Cet engagement devrait permettre l'accès à 40 000 billets d'avion à un tarif inférieur à 500 euros.

45 000 passagers accueillis à la gare maritime

L'activité croisière demeure dynamique avec une hausse 62 % du trafic passager au Port en 2009 par rapport à 2008. L'ancrage de la compagnie Costa qui programme huit escales par saison depuis fin 2008, est la raison essentielle de cette progression. Ainsi, Port Réunion a accueilli près de 45 000 passagers pendant la saison qui ne dure que cinq mois de novembre à mars.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/10)						
ANNEE	2010	0,65%	JO du	11/02/10	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2009	3,79%	JO du	11/02/09	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

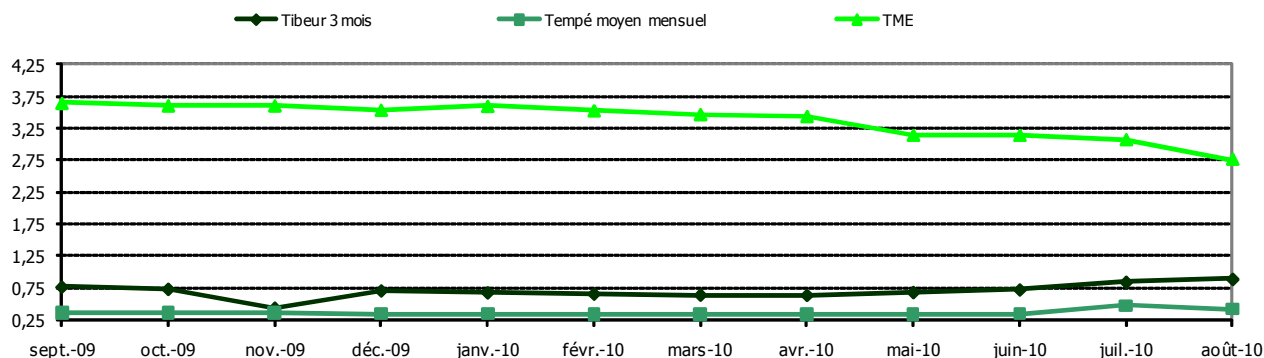
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (août 2010)			
Mai	Juin	Juillet	Août	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3386%	0,3489%	0,4768%	0,4199%	0,6400%	0,8950%	1,1470%	1,4210%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Mai	Juin	Juillet	Août	Mai	Juin	Juillet	Août
3,14%	3,14%	3,07%	2,76%	3,34%	3,34%	3,27%	2,96%

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		6,09%			
Prêts à taux variable		5,35%			
Prêts relais		5,96%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,15%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,27%	Découverts en compte (1)		13,39%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,61%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

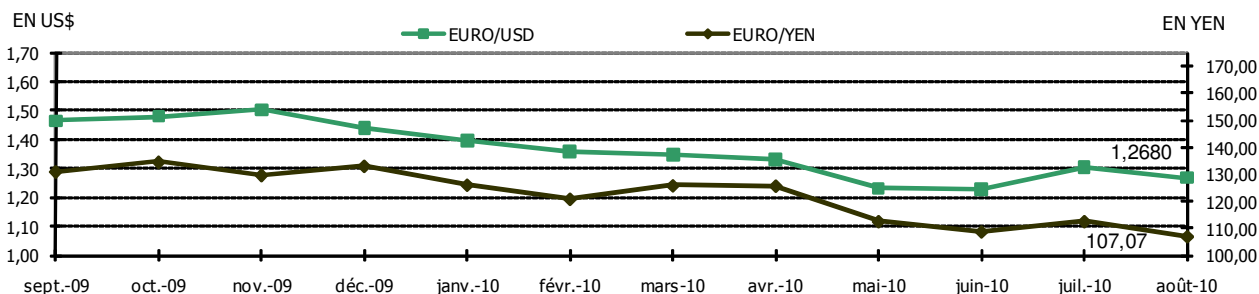
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2680	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,4044	EURO/SRD (Surinam)	3,47110
EURO/JPY (Japon)	107,0700	EURO/BWP (Botswana)	8,66090	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,26350
EURO/CAD (Canada)	1,3489	EURO/SCR (Seychelles)	15,8258	EURO/DOP (Rép. Dom.)	46,9255
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,82480	EURO/MUR (Maurice)	39,7040	EURO/BBD (La Barbade)	2,52900
EURO/SGD (Singapour)	1,7193	EURO/BRL (Brésil)	2,2347	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,01690
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,8653	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,29130	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2579,58	EURO/XCD (Dominique)	3,4141	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achévé d'imprimer le 10 septembre 2010 - Dépôt légal : août 2010 - ISSN 1240-3857